

Liste d'aptitude de C en B

192 agents, sur les 263 ayant vocation, postulaient au titre de la liste d'aptitude 2009 de C en B. Le volume de promotion pour le département s'élevant à 19,81 arrondi à 20, 21 agents ont donc été sélectionnés par la Direction locale en fonction de leur dossier (notamment la partie de l'évaluation-notation réservée à l'avancement au corps supérieur rédigée par les notateurs de 1^{er} niveau) et ensuite classés principalement sur leur année de naissance sauf pour les deux premiers, déjà inscrits mais non retenus au titre de la liste 2008, qui bénéficient d'une priorité d'inscription en 2009.

Vous trouverez en bas du tract la liste 2009 des agents proposés-classés pour la Moselle, elle sera soumise à l'approbation de la CAP centrale qui se réunira en automne.

Rappel des critères de base :

- ❖ avoir 15 ans de service effectif en tant que titulaire au 31 décembre 2009.
- ❖ avoir au moins la note de référence sur les 3 dernières années de notation

Il faut aussi savoir que, suite à la suppression de la limite d'âge maximale pour pouvoir s'inscrire sur les listes, les agents proches de la retraite et susceptibles de bénéficier de cette promotion doivent s'engager à rester au moins 6 mois en activité à compter de la date de nomination (1^{er} décembre 2009). Charge à la Direction de les prévenir de cette obligation notamment ceux qui avaient envisagé un départ à la retraite à une date antérieure au 1^{er} juin 2010 mais aussi de les informer sur leur future situation indiciaire pour qu'ils puissent prendre leur décision en toute connaissance de cause.

Le Président de la C.A.P. a réaffirmé le "principe" de **mobilité** qui devrait être appliqué lors des affectations des bénéficiaires de la liste d'aptitude sauf exceptions devenues de plus en plus fréquentes, à suivre ...

Comme les années précédentes, les élus CGT ont refusé de départager des candidats présentant pour la grande majorité un excellent dossier et ont voté contre, non pas la liste des agents proposée, mais le principe même de cette liste d'aptitude basée sur des critères subjectifs et arbitraires sources d'inégalités.

La CGT revendique le remplacement de la liste d'aptitude par un concours professionnel. Il se distingue du concours interne par un contenu plus adapté aux populations d'agents actuellement concernés par la liste d'aptitude dans la mesure où il privilégie l'expérience professionnelle acquise. Les épreuves de ce concours professionnel ne doivent pas être conçues dans un esprit de pur « bachotage ». L'objectif est de permettre, à l'inverse du nouvel examen pour passer de B en A, un fort élargissement des possibilités de promotion et d'éviter que trop de collègues finissent leur carrière bloqués pendant des années au dernier indice de la catégorie C.

N°	Nom	Prénom	Affectation actuelle
1	FRANCOIS	Huguette	Pôle SPL
2	NESPOULOUS	Marie-Reine	TG Ressources Humaines
3	STORTI	Marie-Thérèse	Paierie Départementale
4	KEIL	Geneviève	Trésorerie de Rombas
5	MAJCHRZAK	Jean	TG Recouvrement
6	LECLAIRE	Josiane	Trésorerie de Montigny Pays Messin
7	MINIELLO	Céline	TG CEPL
8	MADELEINE	Rémy	Domaines
9	PETRONE	Marie-José	Trésorerie de Metz Municipale
10	MIRENDA	Angela	Trésorerie de Bouzonville
11	DEMESSE	Renée	Trésorerie d'Ars sur Moselle
12	CLEMENT	Marie-Christine	TG Dépôts et Services Financiers
13	MIOCIC	Isabelle	TG Liaison Rémunérations
14	HILAIRET	Isabelle	Trésorerie de Faulquemont
15	HEIB	Francine	Trésorerie de Rémilly
16	DI CHIARA	Selvana	Trésorerie de Metz Esplanade
17	LAHAYE	Marie-Andrée	Trésorerie de Thionville 3 Frontières
18	LAURENT	Christine	Paierie Départementale
19	LENTZ	Marie-Pierre	Trésorerie de Metz Ets Hospitaliers
20	LAURENT	Jacques	TG Dépannage
21	LANGENDORF	Mireille	TG Formation Professionnelle